

Le projet d'accord UE-Mercosur au milieu du gué

Après 25 ans de négociations, le projet d'Accord UE-Mercosur est à nouveau sous les feux de la rampe. On se souviendra que sans avoir préalablement informé les chefs d'État et de gouvernement, la présidente de la Commission européenne, M^{me} von der Leyen, avait conclu avec les chefs d'État et de gouvernement des États du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay), à Montevideo, un "accord de principe" de nature commerciale. Neuf mois plus tard, ce mercredi 3 septembre, la Commission européenne dévoile la méthode qu'elle compte suivre pour le faire entrer en vigueur. On ne reviendra pas ici sur les défauts et les mérites de l'accord de Montevideo qui déchaîne les passions dans plusieurs États membres.

moyennant l'approbation du Parlement européen. Hostiles à ce projet d'accord, la France et la Pologne, pourraient donc être mises en minorité à Bruxelles. La Belgique, quant à elle, pourrait s'abstenir. La compétence exclusive de l'UE serait justifiée du fait que l'accord commercial relève de la politique commerciale commune, ce qui a notamment pour effet d'exclure l'intervention des 27 États membres et, partant, d'accélérer son entrée en vigueur. Au demeurant, cet "accord commercial intérimaire" porte notamment sur le commerce des biens et services, l'abaissement des droits de douane, le droit d'établissement, les marchés publics, le droit de la concurrence, les subventions, les entreprises publiques, les droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends. Dans un second

Sans avoir préalablement informé les chefs d'État et de gouvernement, M^{me} von der Leyen avait conclu avec les chefs d'État et de gouvernement des États du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay), à Montevideo, un "accord de principe" de nature commerciale.

temps serait adopté un accord de "partenariat UE-Mercosur" de nature politique, à cheval sur les compétences de l'Union et les compétences étatiques. Ce second accord devrait, en principe, être adopté à l'unanimité des 27 ministres des affaires étrangères et être approuvé par le Parlement européen ainsi que par les parlements des 27 États membres.

Méthode controversée

La méthode préconisée par la Commission européenne ne va pas sans poser un problème aigu en ce qui concerne la répartition des compétences entre l'UE et les États membres. Le problème est le suivant. Les 27 ministres composant le Conseil de l'Union devront-ils adopter les deux accords qui lui seront proposés par la Commission à la majorité qualifiée ou à l'unanimité et les parlements nationaux auront-ils, comme pour le

Scinder l'Accord?

La Commission envisage de scinder la dimension commerciale de la dimension politique d'un futur partenariat entre l'UE et le Mercosur. Dans un premier temps, cette institution propose de soumettre l'accord de Montevideo, purement commercial, au Conseil des ministres de l'UE (formation compétitive). Cette formation du Conseil devrait le conclure à la majorité qualifiée,

Les opinions qui paraissent dans les pages Débats sont des contributions externes, qui n'engagent pas la rédaction.

